

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

Note de service

Destinataires : Personnes à la présidence et à la coordination des EPR

Expéditeur : David Armstrong, agent de projet

Objet : Modifications de contrat de 2022-2023

Date : le 6 juin 2022

Tel que le veut la pratique, il est essentiel que les Équipes de planification régionale respectent les modalités de modification de contrat pour tout changement effectué en 2022-2023. Cette exigence est aussi stipulée dans la lettre d'entente de chaque EPR.

Les cycles de modification de contrat correspondent au début des programmes de la DRC et au calendrier de demandes de codes de cours. Le processus de modification de contrat requiert la communication entre les partenaires des conseils scolaires et ceux des collèges de même qu'une bonne comptabilité de la participation des élèves et des dépenses approuvées. Afin de maximiser les opportunités accordées aux élèves, nous devons continuer à favoriser le déplacement des places-élèves et à réduire les surplus. Au cours des années, les EPR ont utilisé le processus de modification de contrat de manière efficace. Ainsi, plus d'élèves ont pu participer aux programmes et davantage d'élèves ont pu suivre des programmes qui les intéressaient. L'équipe de l'IJECT continuera à suivre le calendrier de près pour s'assurer que les EPR atteignent les objectifs de maximisation des occasions offertes aux élèves et de réduction (ou d'élimination) des surplus des EPR.

Cycle	Système SACD ouvert pour les soumissions des EPR	Date limite pour les soumissions des EPR dans le système de la SACD (avant 13 h)	Échéance pour les demandes des codes de cours	Notes*
1A	le 28 avril 2022	le 1 ^{er} juin 2022	le vendredi 24 juin 2022 ou (pour ceux et celles qui sont déjà partis pour les	Soumettre les demandes de nouveaux codes de cours pour les programmes à DRC collégiaux approuvés en 2022-2023 offerts par les collèges

			vacances d'été à ce moment-là) le vendredi 16 septembre 2022	
1B	** le 9 juin 2022	le 29 août 2022	le vendredi 16 septembre 2022	Institut d'été : les 29 et 30 août le 1 ^{er} semestre débute le 6 septembre
2	**le 14 septembre 2022	le 17 octobre 2022	le vendredi 4 novembre 2022	Demandes de codes de cours pour le 2e semestre. Fête d'Action de grâce: le 10 octobre Rencontre des présidences: le 3 novembre 2022
3	le 26 octobre 2022	le 28 novembre 2022	le lundi 12 décembre 2022	Demandes de codes de cours pour le 2e sem. Congé de Noël: du 19 déc. 2022 au 2 janvier 2023
4	le 8 février 2023	le 6 mars 2023	le vendredi 24 mars 2023	Demandes de codes de cours mai/juin et d'été Congé de mars: du 13 au 17 mars 2023
5	le 27 mars 2023	le 18 avril 2023	le vendredi 5 mai 2023	Demandes de codes de cours à DRC de l'été Congé de Pâques: du 7 au 10 avril 2023
6	le 16 mai 2023	le 30 mai 2023	le 9 juin 2023	Ajustements finaux

*Dates tirées du calendrier scolaire d'EDU – peuvent varier d'un conseil scolaire à l'autre

** Remarque : le système de la SACD n'est pas disponible le jeudi 16 juin 2022 et le jeudi 15 septembre 2022.

- Ces cycles de demandes de modification de contrat tiennent compte du délai de 10 jours pour comptabiliser le nombre d'élèves/cours/programme de même que

les échanges au sein des EPR pour effectuer des changements possibles, au besoin.

- Notez que le financement destiné à la DRCA ne peut être substitué pour la DRC des ados; l'inverse s'applique également.
- Une EPR prend un risque si elle place des élèves dans des programmes qui n'ont pas été approuvés. Il est possible que le changement ne soit pas approuvé; l'obtention de l'approbation avant le début du programme est donc essentielle. Dans des situations exceptionnelles, si vous devez effectuer des changements à l'extérieur du Cycle de modifications de contrat, vous devez communiquer avec David Armstrong avant le début du programme pour obtenir une approbation possible. Seuls les changements entre des cours présentement approuvés qui n'ont pas d'impact sur le niveau de financement et qui sont destinés au même groupe cible que celui de l'approbation originale peuvent être effectués dans ces circonstances. Ces demandes de changement devront quand même être portées au site de la SACD lors du cycle suivant.

S.v.p. acheminer toute question à ce sujet à David Armstrong
(davidarmstrong@ontariodirectors.ca 519-389-8259)

c: Larry Archibald
Diane Cowden
Janine Griffore
Phil Hedges
Maurice Proulx
Sonja Vandermeer

Martyn Beckett
Daniel Denomme
Lynn Grittani
Janette Jensen
Kathy Sanford
Anita Webb

Alisha Bhanji
Laura Elliott
Ken Harrison
Tony Pontes
Michael Smith